



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna



Demandes du Forum des jeunes du SAB à la politique nationale

Forum des jeunes du Groupement suisse pour les régions de montagne



Décembre 2022

VUE D'ENSEMBLE

1. Positionner les régions de montagne et les espaces ruraux comme des lieux de résidence attractifs
2. Développer les offres de mobilité dans les espaces ruraux et dans les régions de montagne
3. Améliorer la situation de l'emploi dans les espaces ruraux et les régions de montagne, ainsi que les positionner comme des lieux de vie et de travail attrayants
4. Faire avancer la numérisation pour favoriser la mise en réseau
5. Combler les lacunes de l'offre en matière d'accueil extrafamilial des enfants
6. Développer le service public au lieu de le réduire
7. Améliorer les conditions-cadres pour la création d'offres de loisirs pour les jeunes locaux
8. Promouvoir la participation et l'ancrer dans la population

Introduction

De nombreuses régions de montagne sont confrontées à l'exode rural. L'évolution démographique aggrave encore la situation. Pour maintenir les adolescents et les jeunes adultes dans les régions de montagne, il est important de répondre à leurs besoins spécifiques (par exemple en matière de mobilité ou d'offre de logements). Or, les demandes des adolescents et des jeunes adultes des régions de montagne concernent souvent des domaines qui ne relèvent pas de la compétence des communes, mais qui concernent des dispositions des cantons ou de la Confédération. Il est donc souvent difficile pour les communes de pouvoir prendre en compte ces demandes, même si elles le souhaitent. En outre, les communes de montagne doivent faire face au fait que la population rurale est souvent mise en minorité par la population urbaine lors des votations nationales (p. ex. LAT 1, résidences secondaires, etc.), ce qui a de lourdes conséquences. Les réalités différentes de la ville et de la campagne devraient être abordées de façon différente : cet objectif est souvent un grand défi.

Dans ce document, les jeunes de montagne expriment certaines demandes à l'intention de la Confédération, dans le but de créer de nouvelles perspectives dans les régions de montagne et d'en assurer leur avenir. Le Forum des jeunes du SAB s'efforce ainsi de faire entendre des demandes destinées aux jeunes adultes issus des régions de montagne ou des espaces ruraux.

Ces revendications se basent d'une part sur les conclusions tirées lors du Forum des jeunes 2022, au cours duquel plusieurs ateliers ont été organisés dans le but de recenser les besoins spécifiques des jeunes habitants des communes de montagne. D'autre part, de nombreux points-clés ont été tirés du colloque organisé à Andermatt en collaboration avec le Forum des jeunes et le SAB en août 2022.

La présidente du Forum des jeunes du SAB se tient volontiers à votre disposition pour toute question ou renseignement complémentaire concernant ce document : Sarina Caduff, sarina.caduff@outlook.com.

Un grand merci à Thomas Egger et Selina Droz du SAB pour leur soutien technique et rédactionnel.

Demandes du Forum des jeunes du SAB à la politique nationale

1. Positionner les régions de montagne et les espaces ruraux comme lieux de résidence attractifs :

Dans de nombreuses communes de montagne, le manque de logements récents accessibles aux locaux est une problématique réelle qui ne cesse de s'aggraver. De plus, les prix des logements n'ont cessé d'augmenter, parfois fortement, au cours des dernières années. Pour les adolescents et les jeunes adultes, il n'existe donc que peu, voire pas du tout, de logements attractifs et accessibles financièrement dans les communes de montagne. Une offre de logements intéressante ainsi qu'un cadre de vie agréable sont pourtant des facteurs essentiels pour retenir les jeunes et les familles dans la région ou pour les inciter à revenir dans leur commune d'origine après leur formation.

- Adaptation de la législation concernant le développement du territoire pour les locaux:

Là où les terrains à bâtir sont rares, il devrait être possible de procéder à de nouvelles mises en zone à bâtir. L'adaptation du règlement sur les zones et les constructions qui en résulterait permettrait de promouvoir des zones spécifiquement destinées aux locaux. En effet, si aucun logement ancien n'est proposé à la vente ou à la location dans le village ou dans la commune, les acheteurs/locataires potentiels seront contraints de se tourner vers d'autres communes plus ou moins éloignées, ce qui entraîne souvent un exode vers la vallée, les agglomérations ou les villes. La pénurie de terrains à bâtir est essentiellement due à la dernière révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT1, développement de l'urbanisation vers l'intérieur) et à l'initiative sur les résidences secondaires. Par conséquent, la loi sur l'aménagement du territoire devrait à nouveau être plus flexible afin de pouvoir tenir compte des tendances actuelles, comme par exemple la tendance au "retour à la campagne" déclenchée par la crise de coronavirus. En ce qui concerne la législation sur les résidences secondaires, une révision est indispensable pour que la législation soit limitée à son essence même (limitation de la construction de nouvelles résidences secondaires) et que les propriétaires actuels et potentiels de résidences principales n'en soient pas limités à tort.

- Encouragement pour l'habitat dans les régions de montagne :

Des incitations financières doivent être créées pour les différents acteurs qui créent des logements dans les régions de montagne, que ce soit par de nouvelles constructions ou par la rénovation d'anciens bâtiments. Les critères de l'aide fédérale au logement devraient être adaptés en conséquence. De même, les possibilités d'aide au logement par la Confédération et d'autres bailleurs de fonds devraient être mieux communiquées (voir le guide dans la section suivante).

- Soutien des cantons et des communes par la Confédération - savoir-faire, bonnes pratiques, approches de solutions :

Certains cantons, mais aussi de nombreuses communes, sont dépassés par la situation actuelle en ce qui concerne le manque de logements, voire l'absence totale de logements. Or, selon le principe fédéraliste, ce sont les communes qui sont en premier lieu responsables de l'habitat. Les communes sont tenues de développer une politique concernant les logements sur la base d'une stratégie de développement territorial global. Pour ce faire, elles peuvent s'appuyer sur le guide de l'Office fédéral du logement et du SAB d'octobre 2022 et faire appel à un soutien et à des conseils externes. La Confédération et les cantons devraient soutenir de manière ciblée de tels processus, par exemple en poursuivant les projets pilotes de

développement territorial dans ce domaine et en transférant les résultats de ces projets pilotes dans la politique ordinaire de promotion de l'habitat.

2. Développer les offres de mobilité dans les espaces ruraux et les régions de montagne :

Pour de nombreuses personnes, la mobilité fait partie intégrante de la vie quotidienne : habiter, aller à l'école, travailler, faire ses courses et ses loisirs se déroulent souvent dans des lieux différents. Si l'on observe une diminution du service privé ou public proche du domicile (p. ex. poste, magasins de village), on constate que les besoins de mobilité augmentent. Afin de maintenir les écoliers/étudiants, les apprentis et les pendulaires dans la région, les offres de mobilité doivent être maintenues et développées en fonction de leurs besoins.

- Développer l'offre de transports publics - aux heures creuses, le week-end, la nuit. Créer des liaisons non seulement avec les centres, mais aussi entre les villages de montagne eux-mêmes :

Pour se rendre à temps à l'école ou au travail le matin depuis un village de montagne ou pour rentrer le soir, les liaisons existantes sont souvent insatisfaisantes, de sorte que des transports privés doivent être organisés (par exemple par les parents). Les communes n'ont souvent pas les moyens financiers pour proposer elles-mêmes une offre adaptée. Ceci a souvent pour conséquence que les élèves des écoles professionnelles, les étudiants et les jeunes travailleurs quittent les communes de montagne, augmentant ainsi le risque que les personnes concernées n'y reviennent plus par la suite. La Confédération doit continuer à promouvoir l'offre de transports publics dans les régions de montagne et ne doit en aucun cas la réduire. L'offre d'un réseau de transports publics dense doit être maintenue et développée en intégrant les nouvelles technologies et les nouveaux concepts. Lors de la fixation des subventions pour le trafic régional, les critères de rentabilité ne doivent pas être trop fortement pondérés. La desserte par les transports publics est une prestation au service de la collectivité. Les bus de nuit et les offres de transports publics pour la desserte du dernier kilomètre devraient également bénéficier de subventions à l'avenir.

- Promouvoir de nouveaux concepts de mobilité :

Afin de pouvoir répondre aux besoins de mobilité, de nouvelles formes de mobilité doivent être développées et encouragées. Il s'agit par exemple d'offres de minibus (électriques) sans chauffeur ou de mise en place d'horaires flexibles. Les dispositions légales relatives au transport de personnes devraient être adaptées en conséquence, de sorte que l'introduction de nouvelles offres innovantes soit possible dans une phase pilote et qui, en cas de succès, puisse être adaptée par la suite à l'exploitation ordinaire.

- Promouvoir les systèmes de bus à la demande :

Les liaisons avec les transports publics qui ne sont pas suffisamment exploitées pendant la journée entraînent généralement des coûts élevés. Parfois, une correspondance n'existe même plus ou a été supprimée pour des raisons financières. Il y a également moins de courses tôt en matinée ou tard en soirée. Dans certains villages de montagne, le dernier bus du soir part par exemple à 19 heures, ce qui rend tout simplement impossible le trajet depuis le lieu

de travail. Les systèmes de bus à la demande, qui offrent des trajets flexibles sur réservation, pourraient remédier à cette situation et apporter de nombreux avantages aux usagers des transports publics. Les systèmes de bus sur appel seraient également une solution pour étayer l'offre de bus de nuit. En ce qui concerne la taille des bus et les courses demandées, le transport de nuit pourrait être amélioré et optimisé en termes de planification des coûts et du personnel.

3. Améliorer la situation de l'emploi dans les zones rurales et de montagne et positionner ces dernières comme des lieux de vie et de travail attractifs :

Les entreprises locales des régions de montagne doivent faire face à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, aggravée par le vieillissement de la population et l'émigration des jeunes travailleurs. La mise en réseau des entreprises et des communes, la création de nouvelles chaînes de valeur ajoutée et la promotion de nouveaux modèles et formes de travail offrent une chance de développement économique durable.

- Promouvoir la diversification des offres d'emploi :

La structure économique des espaces ruraux et des régions de montagne se caractérise par de nombreuses branches dans les secteurs primaire et secondaire. Les régions de montagne doivent être davantage encouragées et positionnées en tant que sites économiques attractifs. Dans le cadre de la diversification, il convient d'encourager la création ou le transfert de professions hautement qualifiées dans les régions de montagne (décentralisation). A cet égard, la politique régionale de la Confédération (NPR) doit en premier lieu renoncer à vouloir développer avant tout les centres et se concentrer à nouveau sur les régions périphériques et structurellement défavorisées.

- Lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée :

En raison de l'évolution démographique et de la structure économique moins diversifiée, la situation est encore plus alarmante en ce qui concerne la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. En ce qui concerne les jeunes, il faut ajouter que leurs parcours de formation ne correspondent souvent pas à la demande du marché du travail. Il est urgent de trouver des solutions à cette situation qui ne cesse de s'aggraver : La Confédération doit veiller à ce que les conditions-cadres soient améliorées pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (p. ex. logements en nombre suffisant, revalorisation de l'apprentissage, flexibilisation de l'âge de la retraite, promotion des structures d'accueil extra-familial, etc.)

- Les formes de travail et les modèles d'entreprise :

La pandémie du Covid-19 a montré que le travail à domicile est possible et que, dans certains cas, il permet même d'être plus productif. Pour les régions de montagne, qui sont souvent touchées par l'exode rural, le travail à distance pourrait être un avantage dans la mesure où les locaux conservent leur domicile dans le village de montagne et ne sont pas contraints de le déplacer vers les agglomérations et les villes en raison de la situation professionnelle. Cela a des effets positifs non seulement sur la population des régions de montagne, mais aussi sur les infrastructures qui y sont exploitées (magasin de village, école, etc.), sur l'économie locale (entreprises locales, etc.) et sur la société (associations, etc.). Outre le télétravail, d'autres formes et modèles de travail innovants doivent être encouragés, comme le travail à temps

partiel ou les espaces de co-working. De nos jours, les deux parents exercent souvent une activité professionnelle, et le travail à temps partiel pourrait faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Les espaces de co-working peuvent souvent créer un environnement de travail plus agréable qu'à la maison, favoriser la mise en réseau et même renforcer l'attachement au lieu de résidence. Pour que ces nouvelles formes de travail et ces nouveaux modèles d'entreprise puissent fonctionner, il faut avant tout des infrastructures numériques performantes et puissantes (voir section 4).

4. Faire avancer la numérisation pour favoriser la mise en réseau :

Le développement du réseau à haut débit n'est pas aussi avancé dans toutes les zones rurales et de montagne, de sorte que certaines localités disposent encore d'une connexion Internet très lente. L'accessibilité numérique de ces régions doit donc être encore améliorée et les réseaux à haut débit doivent être développés. Le service de base doit être adapté en permanence aux possibilités techniques et aux besoins des clients. Le service de base à haut débit doit donc impérativement être porté à 80 Mbit/s. En outre, le Conseil fédéral est invité à présenter sa stratégie pour l'extension des réseaux à haut débit. Les nouvelles technologies dans le domaine de la téléphonie mobile devraient être déployées en premier lieu dans les régions de montagne. La numérisation ouvre de nouvelles portes aux régions touchées par l'exode rural. Elle permet la création de nouveaux modèles de travail (espaces de co-working, télétravail, etc.) qui sont très attrayants pour les régions de montagne et les zones rurales et qui peuvent conduire certaines personnes à établir leur lieu de résidence dans les régions de montagne et les zones rurales, comme cela a pu être clairement observé dans le cadre de la pandémie de Covid-19 en 2020 et 2021. Il convient donc de mieux exploiter le potentiel de la numérisation et de positionner ainsi les régions de montagne et les espaces ruraux comme des lieux d'habitation et de travail modernes et attractifs.

5. Comblent les lacunes de l'offre en matière d'accueil extrafamilial des enfants:

L'évolution démographique et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée placent le marché du travail devant de grands défis. Pour y remédier, il convient d'améliorer les conditions-cadres permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et d'intégrer les femmes sur le marché du travail, en particulier dans les régions de montagne. Les possibilités d'accueil extrafamilial des enfants doivent être élargies afin que l'offre de structures d'accueil et de soutien de qualité puisse suivre la demande. La Confédération doit jouer un rôle actif et de soutien dans ce domaine. Le soutien de l'accueil extra-familial des enfants par la Confédération, actuellement limité dans le temps, doit donc être maintenu pour une durée illimitée. D'un autre côté, les familles qui organisent elles-mêmes la garde de leurs enfants ne doivent pas être désavantagées, mais mises sur un pied d'égalité avec les familles dont la garde des enfants est organisée hors du cadre familial.

6. Développer le service public au lieu de le réduire :

Malheureusement, par le passé, des bureaux de poste, des banques ou certains commerces ont été fermés dans les régions de montagne. La fermeture de ces services (publics) dans les communes de montagne est une grande perte pour la vie locale et la cohésion dans les villages de montagne. Mais de tels services sont également une condition préalable importante

pour l'économie. Il n'est donc plus possible d'accepter un nouveau démantèlement des services de base. Au contraire, il faut viser un renforcement des services de base ! La numérisation peut y contribuer en modernisant les services de base traditionnels (p. ex. la distribution électronique des lettres) et en développant de nouveaux services (p. ex. le dossier électronique du patient, la cybersanté, l'identification électronique, etc.)

7. Améliorer les conditions-cadres pour la création d'offres de loisirs pour les jeunes locaux :

Le développement de l'offre de loisirs et de l'offre touristique est confronté aux répercussions sur la nature, l'agriculture et la population. En même temps, de telles offres ont une influence déterminante sur la qualité élevée des loisirs et de la vie dans les espaces ruraux et les régions de montagne - tant pour les locaux que pour les touristes. Pour les adolescents, les jeunes adultes et les jeunes familles, des offres facilement accessibles dans le domaine du sport, de la culture, du divertissement, etc. offrent une claire plus-value. Les conditions-cadres pour la création d'offres de loisirs diversifiées doivent être maintenues et développées. Pour la Confédération, cela signifie que les instruments de promotion du tourisme doivent être renforcés (Innotour, NPR, etc.). En effet, les projets soutenus par ces instruments rendent la région de résidence plus attractive également pour les locaux.

8. Promouvoir la participation et l'ancrer dans la population :

La participation sociale et politique est une caractéristique unique et extrêmement importante de la Suisse. Grâce au système de milice, il est possible d'exercer des tâches publiques même à temps partiel. En politique, mais aussi dans le contexte social, de nombreuses institutions dépendent de l'engagement et de la participation de personnes intéressées. Des personnes de générations et d'horizons différents doivent continuer à s'engager pour une bonne cohabitation sociale, caractérisée par la culture du dialogue. La promotion de ces institutions, en particulier des associations, des parlements des jeunes ou d'autres activités bénévoles, doit continuer, à l'avenir, de garder de l'importance.